

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 1^{er} septembre 2008

Projet de loi

ouvrant un crédit d'étude de 9 220 000 F en vue de la construction des 2^e et 3^e étapes de l'Hôtel de police à la Queue d'Arve

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'étude

¹ Un crédit d'étude de 9 220 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la construction des 2^e et 3^e étapes de l'Hôtel de police à la Queue d'Arve.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante:

Frais d'étude	8 569 000 F
TVA (7,6%)	651 000 F
Renchérissement	0 F
Total	9 220 000 F

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2009 sous la rubrique 05.04.02.00 5040.

² L'exécution budgétaire de ce crédit sera suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial) selon la méthode linéaire, sur une période correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

1.1 Préambule

Historique

Au début du siècle dernier, l'état-major de la police, la gendarmerie et la police judiciaire (PJ) ont été déplacés du Puits-St-Pierre au Bourg-de-Four avant d'emménager au boulevard Carl-Vogt en 1965, dans un bâtiment administratif qui s'achevait, mais qui n'avait pas été conçu pour recevoir des locaux spécifiques à la police.

Lors de l'inauguration de ce bâtiment, un pas important avait cependant été franchi. Les services avaient pu être partiellement regroupés, permettant une organisation rationnelle de la police. Pourtant à peine installés, les responsables de la police de l'époque durent déchanter, car toutes les surfaces étaient occupées et il n'y eut, très vite, aucune réserve disponible pour abriter des effectifs supplémentaires. Cette situation empira au fil des ans et il devint urgent d'y remédier en envisageant soit une extension des locaux, ou soit mieux de construire un nouvel hôtel de police (NHP).

Un état des lieux de l'ensemble des locaux occupés par la police démontra que les conditions de travail dans certains services étaient devenues inacceptables. Cette situation rendit nécessaire une décentralisation de diverses brigades.

Un crédit d'étude pour la construction d'un NHP (1^{re} et 2^e étapes) fut demandé au Grand Conseil qui l'approuva le 19 avril 1985. Vu l'importance du projet, pour des motifs autant budgétaires que de conduite des travaux, il fut décidé que le bâtiment serait réalisé en deux, voire trois étapes.

La police prit possession des locaux de la première étape en 1993.

Depuis lors, pour des raisons avant tout économiques, les étapes suivantes ont toujours été reportées, au détriment des objectifs souhaités et surtout du bon fonctionnement de la PJ toujours logée à la même enseigne à Carl-Vogt, dans des locaux vétustes, désuets et exigus, rendant la situation déjà précaire dans les années 90, carrément intolérable et insoutenable aujourd'hui.

Malgré la libération, en 1993, des locaux occupés par la gendarmerie au boulevard Carl-Vogt (rez-de-chaussée, 50% des surfaces des 3^e et 6^e étages)

et de quelques locaux à la rue David-Dufour 5, l'augmentation des effectifs (notamment ceux de la police scientifique) et le manque de surfaces disponibles ont contraint la PJ à délocaliser plusieurs brigades, notamment la brigade de criminalité informatique, la brigade financière et la task force drogue.

En matière de locaux de détention, la commission des visiteurs officiels du Grand Conseil dénonce depuis plusieurs années le fait qu'ils ne sont pas aux normes; leur mise en conformité nécessite de lourds travaux. Par ailleurs, l'augmentation du nombre d'interpellations depuis les années 70 a pour conséquence que le nombre des violons est nettement insuffisant. Il y a lieu de relever que la future harmonisation des codes de procédure pénale cantonaux, de par son influence sur la répartition des compétences entre le pouvoir judiciaire et les services chargés de la police judiciaire, influencera également ce type d'infrastructures.

1.2 Situation actuelle

Les services de polices sont géographiquement dispersés sur les sites suivants :

<i>Ch. de la Gravière et rue François Dussaud (NHP1)</i>	direction de la police, de la gendarmerie, services d'état-major, brigade d'intervention, brigade de sécurité publique, services publics, service des contraventions, centrale d'engagements (CECAL), partie des services généraux, brigade de criminalité informatique et brigade financière.
<i>Bd. Carl-Vogt</i>	direction de la police judiciaire et police judiciaire, violons
<i>Rue Marziano</i>	direction des services généraux, garage de la police, détachement de protection rapprochée, task force drogue
<i>Rue de la Fontenette et Ch. du Centurion</i>	centre de formation de la police

Alors qu'il était prévu de transférer la PJ dans le cadre de la construction de la 2^e, voire 3^e étape du projet initial, la PJ se trouve toujours dans le

bâtiment d'origine, occupé depuis 1965. Au vu des conditions de travail, il ne sera d'ailleurs pas possible d'attendre le transfert de la PJ dans de nouveaux locaux sans faire des transformations partielles dans l'actuel bâtiment.

D'autre part, lors de l'élaboration du projet de construction d'un nouvel hôtel de police au chemin de la Gravière en 1985, la formation ne représentait pas un enjeu stratégique comme à l'heure actuelle. Cet enjeu se traduit par la nécessité de doter le centre de formation de la police d'infrastructures qui lui permettent de remplir sa mission.

Effectifs

Le corps de police au 31.12.07 possède un effectif de 1632 personnes. Il se décompose comme suit:

Etat-major de la police	20
Police judiciaire	289
Gendarmerie	774
Police de la sécurité internationale	202
Collaborateurs administratifs	347

Loyers versés

La charge financière des loyers versés représente, pour les bâtiments de la PJ à Carl-Vogt, les infrastructures de formation à Carouge et pour les services généraux à la rue Marziano, un montant annuel de 2 800 000 F.

C'est l'occasion de préciser que la plupart de ces locaux n'ont pas été conçus pour les besoins de la police.

2. Etudes de faisabilité

Sur la base de deux études de faisabilité réalisées en 2007 portant, d'une part, sur la localisation des 2^e et 3^e étapes sur le site actuel de la Queue d'Arve et, d'autre part, sur l'implantation à Bernex du nouvel hôtel de police, le Conseil d'Etat a décidé, le 31 octobre 2007, de choisir le site de la Queue d'Arve pour y implanter les 2^e et 3^e étapes en prolongement de la première étape déjà réalisée.

Les avantages comparatifs du site de la Gravière, notamment en termes de coûts et de délais, et la volonté du Conseil d'Etat de localiser l'état-major et les principaux services de la police genevoise à l'intérieur de la zone urbaine, à proximité de la population et des principales zones d'interventions, ont été déterminants.

3. Construction des 2^e et 3^e étapes du NHP

3.1 Objectifs

En poursuivant la construction des 2^e et 3^e étapes du NHP, les objectifs poursuivis consistent aussi bien à fournir des conditions de travail décentes que de permettre la réunification de tous les services nécessitant une coordination, des liaisons permanentes, de même qu'un échange d'informations. Cela permettra d'abriter sous un même toit les directions de tous les services, à l'exception de la police de la sécurité internationale ancrée sur le territoire aéroportuaire.

La réalisation de la deuxième étape devrait également permettre la fusion de deux, voire de trois centrales d'engagements :

- celle du centre d'information et de documentation (CID) qui dessert la PJ;
- celle de la centrale d'engagements (CECAL) qui répond notamment au 117;
- et celle éventuellement du CASTOR qui gère le réseau autoroutier.

La réalisation d'une troisième étape consiste à intégrer au site unique l'unité de formation et d'hébergement actuellement située à Carouge sur les sites appelés « Fontenette et Centurion ». Les besoins en matière de formation ont fortement évolué ces dernières années et ce pour les raisons suivantes :

- avec l'apparition du brevet fédéral de policier, la durée de la formation de base a passé de 8 à 12 mois;
- avec la modification en 2005 de la loi sur la police, la formation continue a été ancrée dans la loi, avec comme corollaire une forte augmentation des heures consacrées à cette activité;
- avec la reprise future des activités de l'armée consacrées à la protection du milieu diplomatique par la police de la sécurité internationale, il s'agira de former davantage de collaborateurs.

Le centre de formation de la police abrite de nombreuses autres formations, notamment celle de certains de nos partenaires comme les sécurités municipales et des formations spécialisées au profit de l'institut suisse de police.

En ce qui concerne la gestion des grands événements, la police a toujours pu compter sur les infrastructures de la caserne des Vernets. Pour garantir, à l'avenir, la disponibilité d'infrastructures de mobilisation (rassemblements de personnes et de véhicules) la poursuite de la construction des étapes 2 et 3 du NHP remplira pleinement cette mission, grâce à l'aménagement d'espaces tant intérieurs qu'extérieurs.

3.2 Programme des locaux

Etape 2

Cette phase consiste à construire la 2^e étape prévue lors de la réalisation du concours du NHP en 1985, selon le plan localisé de quartier (PLQ) toujours en vigueur. Cette étape prévoit l'implantation de toute la police judiciaire, de l'unité de détention, des services généraux et divers services.

Cette réalisation implique la démolition du bâtiment « Gravière » occupé provisoirement par la cafétéria, une brigade spéciale de la PJ, ainsi que divers locaux d'ateliers et de dépôts, totalisant environ 2 050 m² bruts.

Tableau récapitulatif des surfaces de la 2^e étape :

– Police judiciaire	13 800 m ²
– Direction des services généraux	600 m ²
– Garage de la police	3 000 m ²
– Unité de détention	3 600 m ²
– Véhicules de service	5 600 m ²
– Divers locaux	3 000 m ²
– Soit une surface brute totale de	<hr/> 29 600 m ²

Etape 3

La 3^e étape consiste à développer le NHP sur la partie de la parcelle côté Arve en vue d'intégrer les locaux nécessaires à la formation actuellement à Carouge.

L'aménagement de parkings pour le personnel de la police et les visiteurs côté Arve permet d'offrir un espace de mobilisation, si nécessaire, de 6 000 m².

Tableau récapitulatif des surfaces de la 3^{ème} étape :

– Administration, salles de cours, salles de sport, hôtellerie, stand de tir, locaux et bureaux	12 000 m ²
– Véhicules de service	600 m ²
– Service psychologique	250 m ²
– Soit une surface brute totale d'environ	<hr/> 12 850 m ²

3.3 Bâtiments projetés

Le projet du NHP a été dès son origine conçu pour être construit en 2, voire 3 étapes, principalement en raison des acquisitions et de la mise à disposition des terrains nécessaires.

Le bâtiment principal NHP 1^o étape est construit sur 8 niveaux. Les 5 niveaux supérieurs (rez-de-chaussée + 3 étages + attique) en forme de double peigne sont reliés par une cour centrale de liaison et deux cours latérales. Les sous-sols et le rez-de-chaussée inférieur occupent toute la surface du terrain disponible en 1^o étape. L'ensemble représente l'aile sud du projet initial.

Le corps central, ainsi que l'aile nord, semblable à l'aile sud, représentent la 2^o étape. Cette dernière est réalisable sur la base du projet définitif adopté et autorisé en 1990, qu'il convient néanmoins d'adapter aux conditions actuelles (modifications du programme et exigences techniques, légales et économiques d'aujourd'hui).

L'étape NHP 3 comprend les locaux destinés à la formation (instruction et formation continue), les locaux des activités sportives comme les salles de gymnastiques, les sports martiaux, le tir, ainsi que les locaux prévus pour l'hébergement.

4. Terrains et autorisation de construire

L'ensemble du site du nouvel hôtel de police, inscrit entre la rue François-Dussaud, le chemin de la Gravière et la parcelle de Firmenich, est constitué de cinq parcelles totalisant 19 113 m². Ces parcelles sont toutes propriété de l'Etat de Genève. Le projet est au bénéfice du plan localisé de quartier n° 27966.

L'autorisation de construire n° 88000 déposée en 1988 pour les étapes 1 et 2 du NHP est toujours valable. Cependant, il sera nécessaire de déposer une demande complémentaire, en rapport avec le PLQ, lors de la réalisation de la deuxième étape du NHP.

La troisième étape fera l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation de construire.

5. Concept énergétique

Conformément aux lois, normes, règlements et directives en vigueur, un concept énergétique sera établi par les mandataires. Cette démarche a pour objectif l'optimisation de toutes les mesures à prendre dans les domaines de la construction, des installations techniques, de l'exploitation et de la gestion. Le concept énergétique comprendra donc :

- une approche énergétique;
- une démarche visant à limiter les besoins en énergie de la construction et des installations et à minimiser les besoins en énergie non renouvelable;
- toutes les variantes nécessaires permettant au maître de l'ouvrage de faire ses choix en toute connaissance de cause.

Le concept énergétique devra être validé par le service cantonal de l'énergie.

6. Délais

Sous réserve des délais nécessaires à l'obtention des autorisations de construire (complémentaire pour NHP2, et nouvelle demande définitive pour NHP3) et au vote du crédit de construction par le Grand Conseil, l'ouverture du chantier pourrait avoir lieu au printemps 2010 et la remise du bâtiment de l'étape 2 à fin 2012. La remise du bâtiment de l'étape 3 s'effectuerait à l'été 2014.

7. Coût

Le coût des études des étapes 2 et 3 du nouvel hôtel de police est basé sur une estimation de coût probable à 149,2 millions de francs, non compris la TVA, les équipements mobiles et spécifiques de la police, les divers et imprévus et le renchérissement.

Le montant du crédit d'étude représente :

Frais d'étude	8 569 000 F
TVA (7,6 %)	651 000 F
Renchérissement	0 F
Total	9 220 000 F

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis technique financier*
- 2) *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
- 4) *Plan de situation du bâtiment existant*
- 5) *Plan de situation de la 2^e étape*
- 6) *Plan de situation de la 3^e étape*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

Projet de loi présenté par le Département des constructions et des technologies de l'information.

• **Objet :**

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 9 220 000 F en vue de la construction des 2^{ème} et 3^{ème} étapes de l'Hôtel de police à la Queue d'Arve

• **Rubriques concernées :**

05.04.02.00 5040

• **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :**

(en millions de francs)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.12	0.28	0.38	0.47	0.48	0.48	0.48	0.48
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.12	0.28	0.38	0.47	0.48	0.48	0.48	0.48
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement	0.12	0.28	0.38	0.47	0.48	0.48	0.48	0.48

• **Inscription budgétaire et financement :**

- Ce crédit d'investissement sera inscrit au budget d'investissement dès 2009.

- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2009, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.

• **Annexes au projet de loi :**

tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 17 juillet 2008

Signature du responsable financier : Sophie Heurtault Malherbe

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs et les tableaux financiers datés du 6 juin 2008.

2. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 17 juillet 2008

Visa du département des finances : Marc Gloria

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 9 220 000 F en vue de la construction des 2ème et 3ème étapes de l'Hôtel de police à la Queue d'Arve

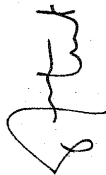
Projet présenté par le Département des constructions et des technologies de l'information

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Investissement brut	9 800 000	4 900 000	620 000	0	0	0	0	9 220 000
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	3 800 000	4 900 000	620 000	0	0	0	0	9 220 000
Bâtiments administratifs (comptes études relatives) 60 ans 2,0%	3 800 000	4 900 000	620 000	0	0	0	0	9 220 000
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	123 500	279 500	375 650	471 650	484 050	484 050	484 050	484 050
Intérêts	123 500	299 650	299 650	299 650	299 650	299 650	299 650	2 996 500
Amortissements	0	279 500	76 000	172 000	184 400	184 400	184 400	1 644 000
								charges financières écartées
								484 050
								2 996 500
								1 644 000

Signature du responsable financier :

Date :

17.3.2009



Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 105) - Dépense nouvelle

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 9 220 000 F en vue de la construction des 2ème et 3ème étages de l'Hôtel de police à la Queue d'Arve

Projet présenté par le Département des constructions et des technologies de l'information

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Résultat recurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	123'500	279'500	375'650	471'650	484'050	484'050	484'050	484'050
Charges en personnel [30] <small>(régénération des charges de personnel, formation, etc.)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] <small>(matériel, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment <small>(fluides (eau, électricité, combustibles), chauffage, extraction, location, assurances, etc.)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32-33] <small>Intérêts (report biliaux)</small>	123'500	279'500	375'650	471'650	484'050	484'050	484'050	484'050
<small>Amortissements (report biliaux)</small>	123'500	279'500	299'650	289'650	299'650	299'650	299'650	299'650
Charges particulières [34 à 36] <small>Partie comptable [330]</small>	0	0	76'000	172'000	184'400	184'400	184'400	184'400
<small>Provision [339] (incluier la nature)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
<small>Ostrot de subvention ou de prestations [36] (subvention accordés à des tiers, prestation en nature)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40-41-43-46-49] <small>(autorisation de revenus (logis, emplacements, taxes), sélections espars, dons ou legs)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] <small>(revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	123'500	279'500	375'650	471'650	484'050	484'050	484'050	484'050
Remarques :								

Signature du responsable financier :

Date : 17.7.2008

ANNEXE 4

ETAPE 1 2007 NHP1 "ETAT ACTUEL"

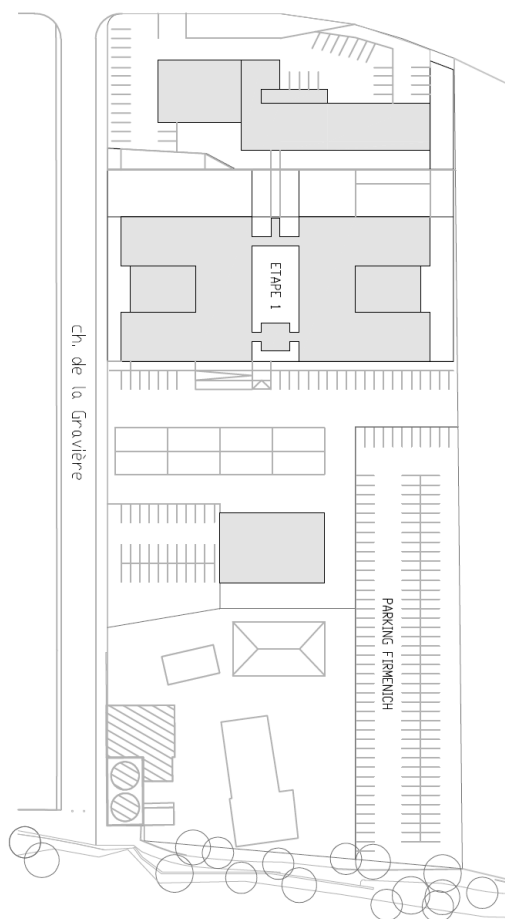
DIRECTION POLICE ET GENDARMERIE

ADMIS 25000m²

CUS 0,67

SURF. UTILE BRUTE 24920m²HORS SOL 12420m²SOLUS-SOL 12500m²

rue Francois Dussaud

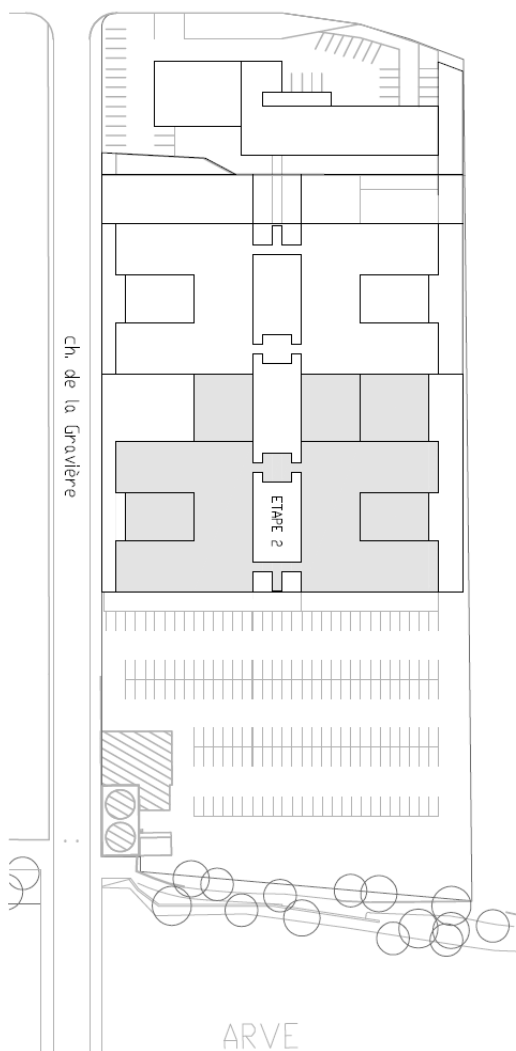


ARVE

ANNEXE 5

ETAPE 2 2012

ADMIS	53000m ²
CDS 1.40	
SURF. UTILE BRUTE	53190m ²
HORS SCL	26160m ²
SOUS-SCL	27030m ²



ANNEXE 6

ETAPE 3 2014

ADMIS	66000m ²
COS 1.40	
SURF. UTILE BRUTE	65990m ²
HORS SdL	33460m ²
SOUS-SdL	32530m ²

